STRUCTURE D'APPUI POUR L'APPLICATION DU PACTE MONDIAL POUR LES REFUGIES AU TCHAD

HAUT COMITE POUR LES QUESTIONS DES REFUGIES ET POPULATIONS HOTES

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE SG DE LA PRESIDENCE

- Ministre en charge du PLAN
- Ministre en charge de l'Administration
- Ministre en charge de la Justice
- Ministre en charge du Travail
- Ministre en charge des Aff. Etrangères
- Ministre en charge de la Santé Publique
- Ministre en charge de l'Education
- Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur
- Ministre en Charge de l'Agriculture
- Ministre en Charge de l'Elevage
- Ministre en Charge de la Formation Professionnelle et des Petits Métiers
- Ministre en Charge de l'Environnement, Eau et Pêche
- Ministre en charge de l'Action Sociale
- Président Commission Affaires Humanitaires du Parlement
- Coordinateur Résident/ Humanitaire
- Représentant HCR
- Ambassadeur de l'Union Européenne
- Représentant Banque Mondiale

Le Secrétariat rend compte au Haut Comité

Le Haut Comité instruit le Secrétariat

« Secrétariat pour l'application du pacte mondial pour les Réfugiés»

- Bureau du Coord. Resident
- Union Européenne
- HCR
- Ministere en Charge de l'Admnistration (CNARR)
- BANQUE MONDIALE
- AGENCES DU SNU
- MINISTERE en charge du Plan
- Represent. des ONG
- Represent. Refugiés
- Represent. Soc. Civile

Se basent sur:

Plan d'action CRRF en s'alignant sur le PND, UNDAF et HRP

ATTRIBUTIONS DU SECRETARIAT ET DU HAUT COMITE

LE SECRÉTARIAT D'APPUI: Il se réunit chaque mois pour faire des propositions sur la base du Plan d'Action CRRF. Suivant les thématiques à aborder, il peut faire appel à tout acteur du Comité technique du symposium ou a toute autre institution/personne ressource capable d'apporter un plus. Il les soumet ses propositions au Haut Comité.

LE HAUT COMITÉ: est un niveau d'orientations stratégiques. Il est dirigé par le SG de la Présidence ou le SG du Gouvernement avec la participation des Ministres et des responsables d'institutions impliquées dans la questions des refugiés/populations hôtes. Il se réunit et une fois par trimestre et suivant les thématiques à aborder, il peut faire appel à tout acteur. Il peut également faire des propositions au Président de la République ou au Conseil des Ministres pour une décision gouvernementale. Les orientations techniques issues des rencontres du Haut Comité sont formalisées par le Secrétariat d'appui..